

AFR/RC14/R3 : 1965¹, 1966

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de programme et de prévisions budgétaires pour 1966, soumis par le Représentant personnel du Directeur général²,

1. SOUSCRIT au projet de programme et de prévisions budgétaires ordinaires pour 1966³ et prie le Représentant personnel du Directeur général de le transmettre au Directeur général, pour examen lors de la préparation du Programme et du Budget de l'OMS pour 1966 ;
2. RECOMMANDE expressément la mise en œuvre des projets inter-pays inscrits au Budget ordinaire, au Programme élargi d'Assistance technique et aux comptes spéciaux pour 1965 et 1966 ; et
3. EXPRIME l'espoir qu'il sera tenu dûment compte des observations et des suggestions formulées au cours du débat.

Septembre 1964, 14, 4

¹ Aucune résolution n'a été adoptée lors de la treizième session (1963) qui fut ajournée sine die

² Document AFR/RC14/2 et Corr.1 et 2

³ Document AFR/RC14/2 et Corr.1 et 2